

M. l'Orateur: Même formulée en d'autres termes, la question est encore hypothétique.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES POINTS DE DÉSACCORD AVEC LES É.-U. ET LA VISITE DU PRÉSIDENT NIXON

[Traduction]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire poser au premier ministre une question qui se rapporte aux propos attribués au président Nixon sur les désaccords fondamentaux entre les États-Unis et le Canada. J'aimerais demander au premier ministre s'il a l'intention d'expliquer clairement à la Chambre ou aux Canadiens en quoi consistent ces désaccords?

• (1500)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, tout le monde sait que, dans le cas de certaines négociations à portée commerciale, nous n'avons pu en arriver à une entente agréable aux deux parties. Pour ce qui est des questions en litige, le ministre de l'Industrie et du Commerce a déjà souligné certaines causes de friction d'un côté comme de l'autre. Je crois qu'il a aussi ajouté, ce qui est fort à propos, que ce serait aller à l'encontre des intérêts des négociations canadiennes que de révéler maintenant ce que le gouvernement canadien offre et que les États-Unis considèrent comme inacceptable.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le premier ministre serait-il prêt à faire une déclaration après la visite du président Nixon pour nous informer des désaccords qui persistent ou devons-nous supposer, à la suite de la déclaration faite par le ministre de l'Industrie et du Commerce au cours de la fin de semaine, que cette question ne sera réglée qu'après les élections?

Le très hon. M. Trudeau: Eh bien, monsieur l'Orateur, tout dépend du moment où les élections auront lieu. En ce qui nous concerne, les offres que nous avons faites aux États-Unis auraient dû régler le problème; on ne les a pas acceptées officiellement. Nous sommes toujours prêts à négocier et je suis sûr que telle est aussi l'attitude des Américains. Des contacts non officiels qui sont actuellement à s'établir permettront de décider quand les négociations pourraient avoir lieu. Auront-elles lieu avant ou après les élections, réussiront-elles ou non, je le répète, tout cela dépend de cet événement hypothétique dont je ne sais rien.

* * *

LE BIEN-ÊTRE

LA LÉGALITÉ DU BILL DE LA C.-B. CONCERNANT L'ASSISTANCE PUBLIQUE—DEMANDE D'EXPLICATION

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, au sujet du bill 49 de la législature de Colombie-Britannique, qui donnerait au ministre de cette province le pouvoir absolu de déterminer qui a droit à l'assistance publique et qui n'y a pas droit. Le ministre peut-il nous dire si ses conseillers juridiques lui ont indiqué si, à leur avis, ce bill enfreint ou non

les dispositions du Régime d'assistance publique du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je n'ai pas bien compris le fond de la question. Si la représentante demande simplement si le ministre a reçu un avis à ce sujet, la question ainsi formulée est peut-être recevable.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Pas formellement, monsieur l'Orateur. J'ai l'impression toutefois qu'il n'y a aucune illégalité évidente. Cela est dû à divers facteurs. Que le député sache que d'après mes informations...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je suis sûr que le ministre comprendra la distinction que j'ai faite. Sans doute le député reconnaîtra-t-elle qu'elle n'est pas en droit de discuter de la légalité des lois, mais qu'elle peut demander au ministre si celui-ci a reçu un avis. Je pense que la question ainsi formulée est réglementaire.

L'hon. M. Munro: Sans parler précisément de la légalité de la loi, monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler que cette loi est sur le point d'être modifiée. Le mot «absolu» en est retiré, et les pouvoirs du ministre dépendent du règlement qui régira l'application de cette loi. Je n'ai rien de plus à ajouter jusqu'à ce que la chose soit clarifiée.

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre s'il pourrait obtenir de plus amples précisions et faire à la Chambre une déclaration au sujet de toute cette question avant le congé de Pâques?

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, je ferai tout en mon pouvoir pour faire à la Chambre cette déclaration avant le congé de Pâques. Mais, il me sera permis j'espère, de décider de le faire par une déclaration ou en répondant à une autre question.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES AUTOMOBILES—LES IMPORTATIONS EN FRANCHISE DES SOCIÉTÉS-MÈRES AMÉRICAINES—LES MAJORATIONS IMPOSÉES AUX CANADIENS

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Vu que le gouvernement permet aux succursales canadiennes d'importer en franchise des automobiles et des pièces des sociétés mères aux États-Unis, le ministre a-t-il, depuis qu'il occupe son poste, soigneusement étudié les raisons alléguées par ces succursales canadiennes pour justifier les 8 p. 100 de plus qu'elles exigent en moyenne des Canadiens par rapport aux Américains pour une automobile exactement du même modèle, surtout si l'on songe qu'aujourd'hui il n'en coûte pas plus cher pour fabriquer une automobile au Canada qu'aux États-Unis?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): J'ai bien compris ce que le député veut me dire, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Hees: A titre de question complémentaire...